

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231130-D84-1123-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 1^{er} décembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LÉPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Amel (Djémaïa) TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Jennifer BEAUMONT est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.84/11.23

**Objet : Démolition de 90 logements d'HABITAT 76
Rue du Havre**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.84/11.23

**Objet : Démolition de 90 logements d'HABITAT 76
Rue du Havre**

Monsieur SZALEK rappelle que le bailleur social HABITAT 76 est propriétaire de 90 logements (un groupe de 89 logements et un logement transformé en bureau), situés rue du Havre à Lillebonne et cadastrés AK n°95, 96 & 99.

À la suite d'un diagnostic du site, le constat de la vétusté de ces logements a été démontré. Après avoir écarté la solution d'une réhabilitation énergétique et d'une mise en accessibilité des logements trop onéreuse, le bailleur et la commune de Lillebonne ont convenu de la nécessité de procéder à leur démolition.

Le bailleur précise, qu'à ce jour, concernant le groupe de 89 logements : 51 logements sont vides et que les familles des 38 logements restants sont en cours de relogement. De ce fait, la démolition par le bailleur HABITAT 76 peut être programmée, d'autant qu'un scénario de reconstitution de l'offre de logements a été retenu. Il se décline en la construction d'un programme de logements mixtes comprenant des logements collectifs et de l'habitat intermédiaire en locatif et en accession.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le Code de la construction et son article L.443-15-1,

Considérant l'état de vétusté avéré des 90 logements d'HABITAT 76, situés rue du Havre,

Considérant la volonté d'HABITAT 76 de proposer sur ce même site une reconstitution de l'offre de logements par le biais d'une programmation mixte,

Considérant que les locaux à usage d'habitation, appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré, construits avec l'aide de l'état ne peuvent être démolis sans l'accord préalable de la commune d'implantation,

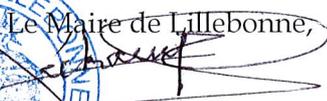
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à HABITAT 76 pour la démolition des 90 logements situés rue du Havre et cadastrés AK n°95, 96 & 99.

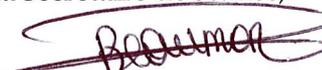
**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL (DJEMAÏA) TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,


Jennifer BEAUMONT.